ABM
Société par actions simplifiée au capital social de 15.000 euros
Siège social : 7 Rue Maryse Bastié 93120 La Courneuve

941 017 618 R.C.S. BOBIGNY

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 22 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six,

Le vingt-deux mai, à quatorze heures,

Au 7 Rue Maryse Bastie 93120 La Courneuve,

Les actionnaires de la société ABM, société par actions simplifiée au capital social de 15.000 euros, dont le siège social est situé au 7 Rue Maryse Bastié 93120 La Courneuve, identifiée sous le numéro 941 017 618 R.C.S. BOBIGNY se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire.

Sont présents ou représentés :

- **Monsieur Stalin ABRAHAM, Actionnaire,**
  Titulaire de 7.500 actions en pleine propriété,

- **Monsieur Roman ANTON JUSTIN, Président Actionnaire,**
  Titulaire de 7.500 actions en pleine propriété,

- **Madame Neruja KRISHNAPILLAI,**
  Future Actionnaire,

L'Assemblée est présidée par **Monsieur Roman ANTON JUSTIN** en sa qualité d'Actionnaire Président.

L'Assemblée est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de séance met à la disposition de l'Assemblée les documents suivants :

- La copie de l'avis de convocation adressé aux Actionnaires et les accusés de réception y afférents ;
- Le rapport de la Présidence ;
- Le texte des résolutions proposées par la Présidence ;
- Un exemplaire des statuts de la Société.

Le Président de séance fait observer que la présente Assemblée a été convoquée conformément aux

statuts et déclare que les documents et renseignements visés ci-dessus ont été communiqués aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation à l'Assemblée, conformément aux statuts et aux dispositions légales en vigueur.

L'Assemblée lui en donne acte.

Puis, le Président de séance rappelle que la présente Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Agrément de la cession des actions,
- Pouvoirs pour formalités.

Personne ne demandant la parole, le Président de séance met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIÈRE RÉSOLUTION

(Agrément de la cession des actions)

L'Assemblée, après avoir entendu la lecture du rapport de la Présidente, décide d'autoriser la cession des actions envisagée par :

- Monsieur Stalin ABRAHAM, demeurant au 7 Rue Galande 95500 Gonesse ;

Et en conséquence d'agréer ladite cession, conformément à la loi et aux statuts, au profit de :

- Madame Neruja KRISHNAPILLAI, demeurant au 1 Allée Paul Eluard 92700 Colombes ;

Cet agrément prendra effet à compter du jour où la cession définitive sera signifiée à la Société.

La cession sera répartie comme suit :

Monsieur Stalin ABRAHAM
Cède à Madame Neruja KRISHNAPILLAI
…… 7.500 actions pour 7.500 euros
Soit au total de 7.500 euros Dont quittance

En conséquence, les actionnaires ont convenu de modifier l'article 7 des statuts qui sera désormais rédigé comme suit :

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

Le capital est ainsi fixé à **QUINZE MILLE EUROS (15.000 €)** divisé en **QUINZE MILLE (15.000) Actions** d'**UN EURO (1 €)** chacune, ainsi réparti :

Au terme de la cession des actions, les actions sont ainsi réparties :

- **Monsieur Roman ANTON JUSTIN, à concurrence de 7.500 actions ;**
- **Madame Neruja KRISHNAPILLAI, à concurrence de 7.500 actions.**

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des droits de vote concernés.

DEUXIÈME RÉSOLUTION
(Pouvoirs pour formalités)

L'Assemblée donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des droits de vote concernés.

* * *
*

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance, la Future Actionnaire et tous les Actionnaires présents ou représentés, et consigné au registre prévu par la loi.

Fait à La Courneuve,
Le 22 mai 2026.

Stalin ABRAHAM
Certifié par yousign

Monsieur Stalin ABRAHAM
Actionnaire

Roman ANTON JUSTIN
Certifié par yousign

Monsieur Roman ANTON JUSTIN
Président Actionnaire

Neruja KRISHNAPILLAI
Certifié par yousign

Madame Neruja KRISHNAPILLAI
Future Actionnaire

ABM
Société par actions simplifiée au capital social de 15.000 euros
Siège social : 7 Rue Maryse Bastié 93120 La Courneuve

941 017 618 R.C.S. BOBIGNY

FEUILLE DE PRÉSENCE
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DU 22 MAI 2026 À 14 HEURES

ACTIONNAIRES	**Nombre d'actions**	**Nombre de voix**	**Signature de l'Actionnaire ou du mandataire**
Monsieur Stalin ABRAHAM	7.500 actions en pleine propriété	7.500	Stalin ABRAHAM ✓ Certifié par yousign
Monsieur Roman ANTON JUSTIN	7.500 actions en pleine propriété	7.500	Roman ANTON JUSTIN ✓ Certifié par yousign
Madame Neruja KRISHNAPILLAI	00	00	Neruja KRISHNAPILLAI ✓ Certifié par yousign
TOTAUX	15.000	15.000	

Le Président de séance certifie exacte la présente feuille de présence, faisant apparaître que deux (2) Actionnaires et la Future Actionnaire présents ou représentés, totalisent 15.000 actions ayant droit de vote.

Fait à La Courneuve,
Le 22 mai 2026.

Le Président de séance

Roman ANTON JUSTIN
✓ Certifié par yousign

N.K. S.A. R.A.